

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS**  
**Séance du 28 mars 2018 à 19H – HOTEL DE VILLE DE SOLESMES**

**Convocation du 20 mars 2018**

**Membres en exercice : 35**

**Présidence : Monsieur Georges FLAMENGT**

**Titulaires présents :** M. Denis SEMAILLE, M. Yvan BRUNIAU, M. Patrick TEINTE, M. Didier ESCARTIN, Mme Evelyne LAMAND, M. Julien PLICHON, Mme Sylviane MAROUZE, M. Michel DHANEUS, M. Georges FLAMENGT, Mme Jocelyne LANZOTTI, M. Gilbert GERNET, M. Bertrand MER, M. Frédéric PONTOIS, M. André COUSIN, Mme Odile DUWEZ, M. Grégory GODFROY, Mme Véronique LERIQUE, M. Éric POLAERT, M. Pierre SEIGNEZ, M. Paul SAGNIEZ, M. Marc CARPENTIER, Mme Annie FAURE, Mme Laurence PRALAT, M. Jean-Marc LEMEITER, M. Guy BESIN, M. Jean-Claude MAHY

**Titulaires absents ayant donné pouvoir :** M. Teddy DRILA donne pouvoir à M. Michel DHANEUS, Mme Caroline MESSIEN donne pouvoir à M. Paul SAGNIEZ, M. Philippe PAYEN donne pouvoir à Mme Laurence PRALAT, Mme Marie-Pierre WOZNIK donne pouvoir à M. Gilbert GERNET, Mme France LECOCCQ donne pouvoir à M. Jean-Marc LEMEITER

**Titulaires absents :** M. Henri SOUMILLON, M. Marc GUILLEZ, M. Jean-Michel LEFEBVRE, Mme Marie-Noëlle LOC'H

**Secrétaire de séance :** M. Julien PLICHON

**DELIBERATION 2018.18**

**BUDGET PRINCIPAL CCPS : PORTANT APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2017**

**Préambule :**

Monsieur Paul SAGNIEZ, 1er Vice-Président, présente au Conseil communautaire le compte administratif 2017 du budget principal.

L'année 2017 a été marquée, au-delà du fonctionnement habituel :

En investissement :

- Le remboursement de 607 690.64 € correspondant au capital et indemnité suite à la renégociation d'emprunts fin 2016.
- L'installation dans le nouveau siège en mai 2017, nécessitant l'acquisition de mobiliers, de matériels et la réalisation de divers travaux.
- La validation du PLUI.
- La création de la brigade verte et l'acquisition de machines nécessaires à son intervention sur le territoire.

En fonctionnement :

- La mise en œuvre des Parcours Professionnels, carrières et rémunérations qui a engendré une augmentation des charges salariales.
- L'intégration des frais de fonctionnement du nouveau siège.

Le résultat cumulé 2017 de la section d'investissement présente un excédent de 179 575.28 €

Le compte administratif 2017 fait ressortir un excédent cumulé de fonctionnement avant affectation de 1 936 647.34€

		Dépenses	Recettes	Excédent	déficit
Réalizations 2017	Fonctionnement	5 983 769.73 €	6 219 403.55 €	235 633.82 €	
	Investissement	993 890.75 €	395 520.48 €		598 370.27 €
Report 2016	Fonctionnement (002)		1 701 013.52 €		
	Investissement (001)		855 888.35 €		
Total (réalisations + reports)		6 977 660.48 €	9 171 825.90 €	2 194 165.42 €	

RAR à inscrire sur l'exercice 2018	Fonctionnement				
	Investissement	142 198.80 €	64 256.00 €		77942.80

Envoyé en préfecture le 10/04/2018

Reçu en préfecture le 10/04/2018

Affiché le

**SLOW**

ID : 059-245901038-20180328-2018\_18-DE

Réalizations 2017	Fonctionnement	5 983 769.73 €	7 920 417.07 €	1 936 647.34 €	
	Investissement	1 136 089.55 €	1 315 664.83 €	179 575.28 €	

**Le Président sort de la salle et ne participe pas au vote.**

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire approuve à l'unanimité le compte administratif 2017 du budget principal de la Communauté de Communes du Pays Solesmois.**

*Certifié exécutoire par Nous, Président de la Communauté  
de Communes du Pays Solesmois  
Compte tenu de la transmission en Sous-préfecture  
et de la publication le 10/04/18*

**Le Président,**



**Georges FLAMENGT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS**  
**Séance du 28 mars 2018 à 19H – HOTEL DE VILLE DE SOLESMES**

*Convocation du 20 mars 2018*

*Membres en exercice : 35*

**Présidence : Monsieur Georges FLAMENGT**

**Titulaires présents :** M. Denis SEMAILLE, M. Yvan BRUNIAU, M. Patrick TEINTE, M. Didier ESCARTIN, Mme Evelyne LAMAND, M. Julien PLICHON, Mme Sylviane MAROUZE, M. Michel DHANEUS, M. Georges FLAMENGT, Mme Jocelyne LANZOTTI, M. Gilbert GERNET, M. Bertrand MER, M. Frédéric PONTOIS, M. André COUSIN, Mme Odile DUWEZ, M. Grégory GODFROY, Mme Véronique LERIQUE, M. Éric POLAERT, M. Pierre SEIGNEZ, M. Paul SAGNIEZ, M. Marc CARPENTIER, Mme Annie FAURE, Mme Laurence PRALAT, M. Jean-Marc LEMEITER, M. Guy BESIN, M. Jean-Claude MAHY

**Titulaires absents ayant donné pouvoir :** M. Teddy DRILA donne pouvoir à M. Michel DHANEUS, Mme Caroline MESSIEN donne pouvoir à M. Paul SAGNIEZ, M. Philippe PAYEN donne pouvoir à Mme Laurence PRALAT, Mme Marie-Pierre WOZNIAC donne pouvoir à M. Gilbert GERNET, Mme France LECOCQ donne pouvoir à M. Jean-Marc LEMEITER

**Titulaires absents :** M. Henri SOUMILLON, M. Marc GUILLEZ, M. Jean-Michel LEFEBVRE, Mme Marie-Noëlle LOC'H

**Secrétaire de séance :** M. Julien PLICHON

**DELIBERATION 2018.19**

**BUDGET PRINCIPAL CCPS : PORTANT AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2017**

**Préambule :**

L'instruction budgétaire M14 précise que le résultat de la section de fonctionnement constaté au compte administratif à la clôture de l'exercice doit faire l'objet d'une affectation.

L'assemblée délibérante peut décider que le résultat soit consacré en tout ou partie soit au financement de la section d'investissement, soit à celui de la section de fonctionnement. Le résultat doit en priorité couvrir le solde d'exécution de la section d'investissement lorsqu'elle présente un besoin de financement.

Le compte administratif fait ressortir un excédent cumulé de fonctionnement de 1 936 647.34€

		Dépenses	Recettes	Excédent	déficit
Réalizations 2017	Fonctionnement	5 983 769.73 €	6 219 403.55 €	235 633.82 €	
	Investissement	993 890.75 €	395 520.48 €		598 370.27 €

Report 2016	Fonctionnement (002)		1 701 013.52 €	1 936 647.34 €	
	Investissement (001)		855 888.35 €	257 518.08€	
Total (réalisations + reports)		6 977 660.48 €	9 171 825.90 €	2 194 165.42€	

RAR à inscrire sur l'exercice 2018	Fonctionnement				
	Investissement	142 198.80 €	64 256.00 €		

Réalizations 2017	Fonctionnement	5 983 769.73 €	7 920 417.07 €		
	Investissement	1 136 089.55 €	1 315 664.83 €		
	TOTAL CUMULE	7 119 859.28 €	9 236 081.90 €		

Envoyé en préfecture le 10/04/2018

Reçu en préfecture le 10/04/2018

Affiché le

**SLOW**

ID : 059-245901038-20180328-2018\_19-DE

**Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil communautaire décide d'affecter le résultat de la manière suivante :**

- **Excédent d'investissement reporté : 257 518,08€ (Recettes d'investissement N+1 : R001)**
- **Virement à la section d'investissement : 0 € (recettes d'investissement N+1 : 1068)**
- **Part d'excédent affectée en réserves : 0€**
- **Excédent de fonctionnement reporté : 1 936 647,34€ (Recettes de fonctionnement N+1 : R002)**

*Certifié exécutoire par Nous, Président de la Communauté  
de Communes du Pays Solesmois  
Compte tenu de la transmission en Sous-préfecture  
et de la publication le 10/04/18*

**Le Président,**

A circular stamp with the text "COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS" around the perimeter and a star in the center. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in blue ink that reads "G. Flamengt".

**Georges FLAMENGT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS  
Séance du 28 mars 2018 à 19H – HOTEL DE VILLE DE SOLESMES**

**Convocation du 20 mars 2018**

**Membres en exercice : 35**

**Présidence : Monsieur Georges FLAMENGT**

**Titulaires présents :** M. Denis SEMAILLE, M. Yvan BRUNIAU, M. Patrick TEINTE, M. Didier ESCARTIN, Mme Evelyne LAMAND, M. Julien PLICHON, Mme Sylviane MAROUZE, M. Michel DHANEUS, M. Georges FLAMENGT, Mme Jocelyne LANZOTTI, M. Gilbert GERNET, M. Bertrand MER, M. Frédéric PONTOIS, M. André COUSIN, Mme Odile DUWEZ, M. Grégory GODFROY, Mme Véronique LERIQUE, M. Éric POLAERT, M. Pierre SEIGNEZ, M. Paul SAGNIEZ, M. Marc CARPENTIER, Mme Annie FAURE, Mme Laurence PRALAT, M. Jean-Marc LEMEITER, M. Guy BESIN, M. Jean-Claude MAHY

**Titulaires absents ayant donné pouvoir :** M. Teddy DRILA donne pouvoir à M. Michel DHANEUS, Mme Caroline MESSIEN donne pouvoir à M. Paul SAGNIEZ, M. Philippe PAYEN donne pouvoir à Mme Laurence PRALAT, Mme Marie-Pierre WOZNAK donne pouvoir à M. Gilbert GERNET, Mme France LECOCQ donne pouvoir à M. Jean-Marc LEMEITER

**Titulaires absents :** M. Henri SOUMILLON, M. Marc GUILLEZ, M. Jean-Michel LEFEBVRE, Mme Marie-Noëlle LOC'H

**Secrétaire de séance :** M. Julien PLICHON

**DELIBERATION 2018.20**

**BUDGET PRINCIPAL CCPS : PORTANT DEFINITION DES TAXES DIRECTES ET COTISATIONS LOCALES POUR L'EXERCICE 2018**

*Vu l'article 1636 B sexies du code général des impôts,*

*Vu le rapport d'orientation budgétaire dont a pris acte le conseil communautaire par la délibération 2018.01 du 7 février 2018,*

*Considérant le débat d'orientation budgétaire ayant eu lieu le 7 février 2018,*

***Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil communautaire décide de maintenir au titre de l'année 2018 les taux d'imposition des 3 taxes directes locales (taxe d'habitation, taxe foncière bâti, taxe foncière non bâti), pour mémoire augmentés une seule fois de 1.4% en 2014, et la cotisation foncière des entreprises, de la façon suivante :***

Taxes directes locales	Taux d'imposition 2018
Taxe d'habitation	<b>13,15%</b>
Taxe foncière (bâti)	<b>1,39%</b>
Taxe foncière (non bâti)	<b>7,11%</b>
Cotisation foncière des entreprises	<b>29,21%</b>

Certifié exécutoire par Nous, Président de la Communauté de Communes du Pays Solesmois  
Compte tenu de la transmission en Sous-préfecture et de la publication le 10/04/18

**Le Président,**



**Georges FLAMENGT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS**  
**Séance du 28 mars 2018 à 19H – HOTEL DE VILLE DE SOLESMES**

*Convocation du 20 mars 2018*

*Membres en exercice : 35*

**Présidence : Monsieur Georges FLAMENGT**

**Titulaires présents :** M. Denis SEMAILLE, M. Yvan BRUNIAU, M. Patrick TEINTE, M. Didier ESCARTIN, Mme Evelyne LAMAND, M. Julien PLICHON, Mme Sylviane MAROUZE, M. Michel DHANEUS, M. Georges FLAMENGT, Mme Jocelyne LANZOTTI, M. Gilbert GERNET, M. Bertrand MER, M. Frédéric PONTOIS, M. André COUSIN, Mme Odile DUWEZ, M. Grégory GODFROY, Mme Véronique LERIQUE, M. Éric POLAERT, M. Pierre SEIGNEZ, M. Paul SAGNIEZ, M. Marc CARPENTIER, Mme Annie FAURE, Mme Laurence PRALAT, M. Jean-Marc LEMEITER, M. Guy BESIN, M. Jean-Claude MAHY

**Titulaires absents ayant donné pouvoir :** M. Teddy DRILA donne pouvoir à M. Michel DHANEUS, Mme Caroline MESSIEN donne pouvoir à M. Paul SAGNIEZ, M. Philippe PAYEN donne pouvoir à Mme Laurence PRALAT, Mme Marie-Pierre WOZNIAC donne pouvoir à M. Gilbert GERNET, Mme France LECOQCQ donne pouvoir à M. Jean-Marc LEMEITER

**Titulaires absents :** M. Henri SOUMILLON, M. Marc GUILLEZ, M. Jean-Michel LEFEBVRE, Mme Marie-Noëlle LOC'H

**Secrétaire de séance :** M. Julien PLICHON

## DELIBERATION 2018.21

### BUDGET PRINCIPAL CCPS : PORTANT DEFINITION DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES INCITATIVE (TEOMI) POUR L'EXERCICE 2018

#### Préambule

Les établissements publics de coopération intercommunale, dès lors qu'ils bénéficient de la compétence obligatoire prévue à l'article L2224-13 du code général des collectivités territoriales (CGCT), c'est-à-dire la collecte et le traitement des déchets des ménages, et qu'ils assurent au moins la collecte des déchets, peuvent financer les dépenses par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM).

Depuis 2014, ce taux est harmonisé à l'échelle de l'ensemble du territoire de la CCPS. Il était de 15,88% en 2014. Pour rappel, toute propriété soumise à la taxe foncière bâtie (TFB) l'est aussi à la taxe d'enlèvement sur les ordures ménagères (TEOM).

Le taux de TEOM permet d'estimer la recette attendue à 954 694,00 € selon le détail ci-après :

	estimation des bases d'imposition de 2018	proposition de taux 2018	produit attendu
Beaurain	106 371,00 €	11.04%	11 743,36 €
Bermerain	386 499,00 €		42 669,49 €
Capelle	80 957,00 €		8 937,65 €
Escarmain	227 241,00 €		25 087,41 €
Haussey	812 044,00 €		89 649,66 €
Montrecourt	142 220,00 €		15 701,09 €
Romerries	231 150,00 €		25 518,96 €
Saint Martin	251 035,00 €		27 714,26 €
Saint Python	760 136,00 €		83 919,01 €
Saulzoir	1 026 258,00 €		113 298,88 €
Solesmes	3 038 542,00 €		335 455,04 €
Somaing	197 704,00 €		21 826,52 €

Vendegies	608 518,00 €		67 180,39 €
Vertain	287 723,00 e		31 764,62 €
Viesly	724 631,00 €		79 999,26 €
<b>TOTAL</b>	<b>8 881 029,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>980465,60 €</b>

En outre, la Communauté de communes du Pays Solesmois a institué une part incitative à la TEOM pour tenir compte de la quantité de déchets produits par délibération 2014.102 du 14 octobre 2014 et ce, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015. La TEOM incitative (TEOMI) est mise en œuvre. Le montant de la part variable est liée à la consommation du service par l'usager calculée grâce au nombre de levées réalisées sur l'année. La part variable est estimée à 362 845,00€ pour l'année 2018.

La fixation du tarif de la levée résulte d'un calcul prenant en compte, dans la part fixe, le coût de fonctionnement du service et les coûts de collecte ; dans la part variable, les coûts de collecte et de traitement des déchetteries, les coûts du tri et de l'incinération.

La recette totale liée à la TEOMI est estimée à 1 343 310.60 €.

*Vu le code général des impôts dont l'article L2224-13,*

*Vu le code général des impôts, dont les articles 1520,1609 bis, 1609 quinquies C, 1609 nonies A ter, 1609 nonies B et 1609 nonies D, 1636 B sexies et 1639 A,*

*Vu la délibération n°2014.102 du 14 octobre 2014 instaurant la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015,*

*Considérant l'évaluation des recettes liées à la TEOM pour l'année 2018, soit 973 152,62€ et la part variable d'un montant de 362 845,00€,*

*Considérant l'évolution des recettes et des dépenses réelles sur les exercices précédents, le budget prévisionnel 2018 tend vers l'équilibre. La sensibilisation, la pédagogie et le suivi restent des actions indispensables pour maintenir, voire réduire le coût de la collecte et du traitement des déchets ménagers.*

*Considérant les dépenses de fonctionnement prévues sur l'année en cours, les opérations diverses et le renfort du message de sensibilisation,*

**Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil communautaire décide de maintenir :**

- **le taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) à 11,04% pour l'année 2018,**
- **la part incitative (I) appliquée depuis 2014, à savoir un coût de 0,0135 € le litre d'ordures ménagères pour l'exercice 2018,**
- **le nombre de levées effectuées en comptabilisant d'office les 17 levées pour chaque foyer prévues à l'instauration de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères incitatives (TEOMI).**

Certifié exécutoire par Nous, Président de la Communauté  
de Communes du Pays Solesmois  
Compte tenu de la transmission en Sous-préfecture et de la  
publication le 10/04/18

**Le Président,**



**Georges FLAMENGT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS  
Séance du 28 mars 2018 à 19H – HOTEL DE VILLE DE SOLESMES**

**Convocation du 20 mars 2018**

**Membres en exercice : 35**

**Présidence : Monsieur Georges FLAMENGT**

**Titulaires présents :** M. Denis SEMAILLE, M. Yvan BRUNIAU, M. Patrick TEINTE, M. Didier ESCARTIN, Mme Evelyne LAMAND, M. Julien PLICHON, Mme Sylviane MAROUZE, M. Michel DHANEUS, M. Georges FLAMENGT, Mme Jocelyne LANZOTTI, M. Gilbert GERNET, M. Bertrand MER, M. Frédéric PONTOIS, M. André COUSIN, Mme Odile DUWEZ, M. Grégory GODFROY, Mme Véronique LERIQUE, M. Éric POLAERT, M. Pierre SEIGNEZ, M. Paul SAGNIEZ, M. Marc CARPENTIER, Mme Annie FAURE, Mme Laurence PRALAT, M. Jean-Marc LEMEITER, M. Guy BESIN, M. Jean-Claude MAHY

**Titulaires absents ayant donné pouvoir :** M. Teddy DRILA donne pouvoir à M. Michel DHANEUS, Mme Caroline MESSIEN donne pouvoir à M. Paul SAGNIEZ, M. Philippe PAYEN donne pouvoir à Mme Laurence PRALAT, Mme Marie-Pierre WOZNIAC donne pouvoir à M. Gilbert GERNET, Mme France LECOQ donne pouvoir à M. Jean-Marc LEMEITER

**Titulaires absents :** M. Henri SOUMILLON, M. Marc GUILLEZ, M. Jean-Michel LEFEBVRE, Mme Marie-Noëlle LOC'H

**Secrétaire de séance :** M. Julien PLICHON

**DELIBERATION 2018.22**

**BUDGET PRINCIPAL CCPS : PORTANT APPROBATION D'ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT POUR L'EXERCICE 2018**

**Préambule :**

Le tableau ci-dessous précise les subventions de fonctionnement versées aux associations et aux personnes de droit privé pour l'exercice 2018 :

Fonction	Détail	Montant BP 2018
041	Coopération internationale (subvention CICDI MALI)	5.000,00 €
	Sous total subventions aux associations - 6574	5.000,00 €

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire approuve à l'unanimité l'attribution des subventions à verser aux associations et aux personnes de droit privé selon la répartition du tableau ci-dessus pour un total de cinq mille euros au titre de l'exercice 2018.**

Certifié exécutoire par Nous, Président de la Communauté de Communes du Pays Solesmois  
Compte tenu de la transmission en Sous-préfecture et de la publication le 10/04/18

**Le Président,**



**Georges FLAMENGT**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS Séance du 28 mars 2018 à 19H – HOTEL DE VILLE DE SOLESMES

**Convocation du 20 mars 2018**

**Membres en exercice : 35**

**Présidence : Monsieur Georges FLAMENGT**

**Titulaires présents :** M. Denis SEMAILLE, M. Yvan BRUNIAU, M. Patrick TEINTE, M. Didier ESCARTIN, Mme Evelyne LAMAND, M. Julien PLICHON, Mme Sylviane MAROUZE, M. Michel DHANEUS, M. Georges FLAMENGT, Mme Jocelyne LANZOTTI, M. Gilbert GERNET, M. Bertrand MER, M. Frédéric PONTOIS, M. André COUSIN, Mme Odile DUWEZ, M. Grégory GODFROY, Mme Véronique LERIQUE, M. Éric POLAERT, M. Pierre SEIGNEZ, M. Paul SAGNIEZ, M. Marc CARPENTIER, Mme Annie FAURE, Mme Laurence PRALAT, M. Jean-Marc LEMEITER, M. Guy BESIN, M. Jean-Claude MAHY

**Titulaires absents ayant donné pouvoir :** M. Teddy DRILA donne pouvoir à M. Michel DHANEUS, Mme Caroline MESSIEN donne pouvoir à M. Paul SAGNIEZ, M. Philippe PAYEN donne pouvoir à Mme Laurence PRALAT, Mme Marie-Pierre WOZNIAC donne pouvoir à M. Gilbert GERNET, Mme France LÉCOCQ donne pouvoir à M. Jean-Marc LEMEITER

**Titulaires absents :** M. Henri SOUMILLON, M. Marc GUILLEZ, M. Jean-Michel LEFEBVRE, Mme Marie-Noëlle LOC'H

**Secrétaire de séance :** M. Julien PLICHON

### DELIBERATION 2018.23

#### BUDGET PRINCIPAL CCPS : PORTANT VALIDATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

L'article 34 de la loi n°84 -53 du 26 janvier 1984 dispose que « les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ».

La délibération précise le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé. Elle indique, le cas échéant, si l'emploi peut également être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article 3-3. Dans ce cas, le motif invoqué, la nature des fonctions, les niveaux de recrutement et de rémunération de l'emploi créé sont précisés. Aucune création d'emploi ne peut intervenir si les crédits disponibles au chapitre budgétaire correspondant ne le permettent.

Le président rappelle au conseil communautaire qu'il lui appartient de fixer les effectifs des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Conformément au rapport d'orientation budgétaire, il propose d'actualiser le tableau des emplois de la Communauté de communes du Pays Solesmois comme suit pour tenir compte de l'évolution des besoins pour l'année 2018 :

- Fermeture d'un poste d'Educateur Territorial des APS Principal de 1<sup>ère</sup> classe, suite à un départ à la retraite,
- Fermeture d'un poste d'Attaché Territorial et ouverture d'un poste d'Attaché Territorial Principal, suite à un avancement de grade,
- Fermeture du poste de Gestionnaire de collecte et de traitement des déchets ouvert au grade de Rédacteur Territorial et création et ouverture d'un poste de responsable de collecte et traitement des déchets au grade d'Ingénieur Territorial,
- Création d'un poste d'animateur multimédia au grade d'Adjoint d'animation,
- Création de deux postes au grade d'Adjoint Technique pour l'entretien de la piscine,
- Création d'un poste d'Adjoint Administratif pour la Comptabilité et l'accueil au siège,
- Création d'un poste au grade de Rédacteur Territorial pour un chargé de comptabilité et finances au siège. Ce poste restera vacant jusqu'au 30 avril 2018.

*Vu le code général des collectivités territoriales,*

*Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,*

*Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée notamment par la loi n°94-1134 du 27 décembre portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,*

Envoyé en préfecture le 10/04/2018

Reçu en préfecture le 10/04/2018

Affiché le

**SLOW**

ID : 059-245901038-20180328-2018\_23-DE

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire approuve à l'unanimité l'actualisation du tableau des effectifs du personnel communautaire en date du 28/03/2018 (tableau joint à la présente délibération) et précise que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice 2018.**

Certifié exécutoire par Nous, Président de la Communauté  
de Communes du Pays Solesmois  
Compte tenu de la transmission en Sous-préfecture  
et de la publication le 10/04/18

**Le Président,**

A circular stamp with the text "COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS" around the perimeter. A signature in blue ink, "G. Flamengt", is written across the stamp.

**Georges FLAMENGT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS**  
**Séance du 28 mars 2018 à 19H – HOTEL DE VILLE DE SOLESMES**

**Convocation du 20 mars 2018**

**Membres en exercice : 35**

**Présidence : Monsieur Georges FLAMENGT**

**Titulaires présents :** M. Denis SEMAILLE, M. Yvan BRUNIAU, M. Patrick TEINTE, M. Didier ESCARTIN, Mme Evelyne LAMAND, M. Julien PLICHON, Mme Sylviane MAROUZE, M. Michel DHANEUS, M. Georges FLAMENGT, Mme Jocelyne LANZOTTI, M. Gilbert GERNET, M. Bertrand MER, M. Frédéric PONTOIS, M. André COUSIN, Mme Odile DUWEZ, M. Grégory GODFROY, Mme Véronique LERIQUE, M. Éric POLAERT, M. Pierre SEIGNEZ, M. Paul SAGNIEZ, M. Marc CARPENTIER, Mme Annie FAURE, Mme Laurence PRALAT, M. Jean-Marc LEMEITER, M. Guy BESIN, M. Jean-Claude MAHY

**Titulaires absents ayant donné pouvoir :** M. Teddy DRILA donne pouvoir à M. Michel DHANEUS, Mme Caroline MESSIEN donne pouvoir à M. Paul SAGNIEZ, M. Philippe PAYEN donne pouvoir à Mme Laurence PRALAT, Mme Marie-Pierre WOZNAK donne pouvoir à M. Gilbert GERNET, Mme France LECOCCQ donne pouvoir à M. Jean-Marc LEMEITER

**Titulaires absents :** M. Henri SOUMILLON, M. Marc GUILLEZ, M. Jean-Michel LEFEBVRE, Mme Marie-Noëlle LOC'H

**Secrétaire de séance :** M. Julien PLICHON

**DELIBERATION 2018.242018.24**  
**BUDGET PRINCIPAL CCPS : PORTANT APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2018**

*Vu le code général des collectivités territoriales,*

Conformément au débat d'orientation budgétaire du 7 février 2018,

Il est proposé de d'adopter le budget primitif de la Communauté de Communes du Pays Solesmois comme suit :

Fonctionnement	Dépenses	Recettes
Crédit de fonctionnement au titre de l'année 2018	7 406 772,80 €	6 233 855,07 €
Résultat de fonctionnement reporté (002)		1 936 647,34 €
<b>Total</b>	<b>7 406 772,80 €</b>	<b>8 170 502,41 €</b>

Investissement	Dépenses	Recettes
Investissement voté en 2018 y compris le compte 1068	2 994 832,18 €	2 815 256,90 €
RAR	142 198,80 €	64 256,00 €
Solde d'exécution reporté		257 518,08 €
<b>Total</b>	<b>3 137 030,98 €</b>	<b>3 137 030,98 €</b>

<b>Total Budget</b>	<b>10 543 803,78 €</b>	<b>11 307 533,39 €</b>
---------------------	------------------------	------------------------

**Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire approuve par chapitre le budget primitif 2018 de la Communauté de communes, dont la présentation générale est reprise ci-dessus.**

Certifié exécutoire par Nous, Président de la Communauté  
de Communes du Pays Solesmois  
Compte tenu de la transmission en Sous-préfecture  
et de la publication le 10/04/18

**Le Président,**

**Georges FLAMENGT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS**  
**Séance du 28 mars 2018 à 19H – HOTEL DE VILLE DE SOLESMES**

**Convocation du 20 mars 2018**

**Membres en exercice : 35**

**Présidence : Monsieur Georges FLAMENGT**

**Titulaires présents :** M. Denis SEMAILLE, M. Yvan BRUNIAU, M. Patrick TEINTE, M. Didier ESCARTIN, Mme Evelyne LAMAND, M. Julien PLICHON, Mme Sylviane MAROUZE, M. Michel DHANEUS, M. Georges FLAMENGT, Mme Jocelyne LANZOTTI, M. Gilbert GERNET, M. Bertrand MER, M. Frédéric PONTOIS, M. André COUSIN, Mme Odile DUWEZ, M. Grégory GODFROY, Mme Véronique LERIQUE, M. Éric POLAERT, M. Pierre SEIGNEZ, M. Paul SAGNIEZ, M. Marc CARPENTIER, Mme Annie FAURE, Mme Laurence PRALAT, M. Jean-Marc LEMEITER, M. Guy BESIN, M. Jean-Claude MAHY

**Titulaires absents ayant donné pouvoir :** M. Teddy DRILA donne pouvoir à M. Michel DHANEUS, Mme Caroline MESSIEN donne pouvoir à M. Paul SAGNIEZ, M. Philippe PAYEN donne pouvoir à Mme Laurence PRALAT, Mme Marie-Pierre WOZNIAC donne pouvoir à M. Gilbert GERNET, Mme France LECOCCQ donne pouvoir à M. Jean-Marc LEMEITER

**Titulaires absents :** M. Henri SOUMILLON, M. Marc GUILLEZ, M. Jean-Michel LEFEBVRE, Mme Marie-Noëlle LOC'H

**Secrétaire de séance :** M. Julien PLICHON

**DELIBERATION 2018.25**

**BUDGET ANNEXE, BATIMENT RELAIS : PORTANT APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2017**

**Préambule :**

Monsieur Paul SAGNIEZ, 1<sup>er</sup> Vice-Président, présente au Conseil communautaire le compte administratif 2017 du budget annexe, bâtiment relais.

		Dépenses	Recettes	Excédent	déficit
Réalizations 2017	Fonctionnement	19 113.95 €	12 087.00 €		7 026.95
	Investissement	191 564.72 €	163 274.32 €		28 290.40

Report 2016	Fonctionnement (002)		68 567.95 €	61 541.00 €	
	Investissement (001)	3 240.40 €			31 530.80 €
Total (réalisations + reports)		213 919.07 €	243 929.27 €		

Résultat cumulé	Fonctionnement	19 113.95 €	80 654.95 €		
	Investissement	194 805.12 €	163 274.32 €		
	TOTAL CUMULE	213 919.07 €	243 929.27 €		

**Le Président sort de la salle et ne participe pas au vote.**

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire approuve à l'unanimité le compte administratif 2017 du budget annexe, bâtiment relais, de la Communauté de communes du Pays Solesmois.**

Certifié exécutoire par Nous, Président de la Communauté  
de Communes du Pays Solesmois  
Compte tenu de la transmission en Sous-préfecture  
et de la publication le 10/04/18

**Le Président,**

**Georges FLAMENGT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS**  
**Séance du 28 mars 2018 à 19H – HOTEL DE VILLE DE SOLESMES**

**Convocation du 20 mars 2018**

**Membres en exercice : 35**

**Présidence : Monsieur Georges FLAMENGT**

**Titulaires présents :** M. Denis SEMAILLE, M. Yvan BRUNIAU, M. Patrick TEINTE, M. Didier ESCARTIN, Mme Evelyne LAMAND, M. Julien PLICHON, Mme Sylviane MAROUZE, M. Michel DHANEUS, M. Georges FLAMENGT, Mme Jocelyne LANZOTTI, M. Gilbert GERNET, M. Bertrand MER, M. Frédéric PONTOIS, M. André COUSIN, Mme Odile DUWEZ, M. Grégory GODFROY, Mme Véronique LERIQUE, M. Éric POLAERT, M. Pierre SEIGNEZ, M. Paul SAGNIEZ, M. Marc CARPENTIER, Mme Annie FAURE, Mme Laurence PRALAT, M. Jean-Marc LEMEITER, M. Guy BESIN, M. Jean-Claude MAHY

**Titulaires absents ayant donné pouvoir :** M. Teddy DRILA donne pouvoir à M. Michel DHANEUS, Mme Caroline MESSIEN donne pouvoir à M. Paul SAGNIEZ, M. Philippe PAYEN donne pouvoir à Mme Laurence PRALAT, Mme Marie-Pierre WOZNIAC donne pouvoir à M. Gilbert GERNET, Mme France LECOCQ donne pouvoir à M. Jean-Marc LEMEITER

**Titulaires absents :** M. Henri SOUMILLON, M. Marc GUILLEZ, M. Jean-Michel LEFEBVRE, Mme Marie-Noëlle LOC'H

**Secrétaire de séance :** M. Julien PLICHON

**DELIBERATION 2018.26**

**BUDGET ANNEXE, BATIMENT RELAIS : PORTANT AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2017**

L'instruction budgétaire M14 précise que le résultat de la section de fonctionnement constaté au compte administratif à la clôture de l'exercice doit faire l'objet d'une affectation.

L'assemblée délibérante peut décider que le résultat soit consacré en tout ou partie soit au financement de la section d'investissement soit à celui de la section de fonctionnement. Mais le résultat doit en priorité couvrir le solde d'exécution de la section d'investissement lorsqu'elle présente un besoin de financement.

Le compte administratif fait ressortir un excédent cumulé de fonctionnement de 61 541.00 €, ainsi qu'un déficit d'investissement de 31 530.80 € comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

		Dépenses	Recettes	Excédent	déficit
Réalizations 2017	Fonctionnement	19 113.95 €	12 087.00 €		7 026.95
	Investissement	191 564.72 €	163 274.32 €		28 290.40

Report 2016	Fonctionnement (002)		68 567.95 €		
	Investissement (001)	3 240.40 €			
Total (réalisations + reports)		213 919.07 €	243 929.27 €		

Résultat cumulé	Fonctionnement	19 113.95 €	80 654.95 €	61 541.00 €	
	Investissement	194 805.12 €	163 274.32 €		31 530.80 €
	TOTAL CUMULE	213 919.07 €	243 929.27 €	30 010.20 €	

Envoyé en préfecture le 10/04/2018

Reçu en préfecture le 10/04/2018

Affiché le

**SLOW**

ID : 059-245901038-20180328-2018\_26-DE

**Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil communautaire décide d'affecter le résultat de la manière suivante :**

- **déficit d'investissement reporté : 31 530.80 € (Dépenses d'investissement N+1 : D001)**
- **Virement à la section d'investissement : 30 530,80 € (recettes d'investissement N+1 : 1068)**
- **Excédent de fonctionnement reporté : 31 010,20€ (Recettes de fonctionnement N+1 : R002)**

Certifié exécutoire par Nous, Président de la Communauté  
de Communes du Pays Solesmois  
Compte tenu de la transmission en Sous-préfecture  
et de la publication le 10/04/18

**Le Président,**

A circular stamp with the text "COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS" around the perimeter and a star in the center. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in dark ink that reads "G. Flamengt".

**Georges FLAMENGT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS**  
**Séance du 28 mars 2018 à 19H – HOTEL DE VILLE DE SOLESMES**

**Convocation du 20 mars 2018**

**Membres en exercice : 35**

**Présidence : Monsieur Georges FLAMENGT**

**Titulaires présents :** M. Denis SEMAILLE, M. Yvan BRUNIAU, M. Patrick TEINTE, M. Didier ESCARTIN, Mme Evelyne LAMAND, M. Julien PLICHON, Mme Sylviane MAROUZE, M. Michel DHANEUS, M. Georges FLAMENGT, Mme Jocelyne LANZOTTI, M. Gilbert GERNET, M. Bertrand MER, M. Frédéric PONTOIS, M. André COUSIN, Mme Odile DUWEZ, M. Grégory GODFROY, Mme Véronique LERIQUE, M. Éric POLAERT, M. Pierre SEIGNEZ, M. Paul SAGNIEZ, M. Marc CARPENTIER, Mme Annie FAURE, Mme Laurence PRALAT, M. Jean-Marc LEMEITER, M. Guy BESIN, M. Jean-Claude MAHY

**Titulaires absents ayant donné pouvoir :** M. Teddy DRILA donne pouvoir à M. Michel DHANEUS, Mme Caroline MESSIEN donne pouvoir à M. Paul SAGNIEZ, M. Philippe PAYEN donne pouvoir à Mme Laurence PRALAT, Mme Marie-Pierre WOZNIAC donne pouvoir à M. Gilbert GERNET, Mme France LECOCCQ donne pouvoir à M. Jean-Marc LEMEITER

**Titulaires absents :** M. Henri SOUMILLON, M. Marc GUILLEZ, M. Jean-Michel LEFEBVRE, Mme Marie-Noëlle LOC'H

**Secrétaire de séance :** M. Julien PLICHON

**DELIBERATION 2018.272018.27**

**BUDGET ANNEXE, BATIMENT RELAIS : PORTANT APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF BUDGET ANNEXE BATIMENT RELAIS POUR L'EXERCICE 2018**

*Vu le code général des collectivités territoriales,*

Conformément au débat d'orientation budgétaire du 7 février 2018,

Il est proposé d'adopter le budget primitif annexe bâtiment relais de la Communauté de Communes du Pays Solesmois comme suit :

Fonctionnement	Dépenses	Recettes
Crédit de fonctionnement au titre de l'année 2018	43 097,20 €	12.087.00 €
Résultat de fonctionnement reporté (002)		31 010,20 €
Total	43 097,20 €	43 097,20 €

Investissement	Dépenses	Recettes
Investissement voté en 2018 y compris le compte 1068	30 000.00 €	61 530,80 €
RAR		
Solde d'exécution reporté	31 530.80 €	
Total	61 530,80 €	61 530,80 €

<b>Total Budget</b>	<b>104 628,00 €</b>	<b>104 628,00 €</b>
---------------------	---------------------	---------------------

**Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire approuve par chapitre le budget annexe primitif 2018, bâtiment relais.**

Certifié exécutoire par Nous, Président de la Communauté de Communes du Pays Solesmois  
 Compte tenu de la transmission en Sous-préfecture et de la publication le 10/04/18

**Le Président,**



**Georges FLAMENGT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS**  
**Séance du 28 mars 2018 à 19H – HOTEL DE VILLE DE SOLESMES**

*Convocation du 20 mars 2018*

*Membres en exercice : 35*

**Présidence : Monsieur Georges FLAMENGT**

**Titulaires présents :** M. Denis SEMAILLE, M. Yvan BRUNIAU, M. Patrick TEINTE, M. Didier ESCARTIN, Mme Evelyne LAMAND, M. Julien PLICHON, Mme Sylviane MAROUZE, M. Michel DHANEUS, M. Georges FLAMENGT, Mme Jocelyne LANZOTTI, M. Gilbert GERNET, M. Bertrand MER, M. Frédéric PONTOIS, M. André COUSIN, Mme Odile DUWEZ, M. Grégory GODFROY, Mme Véronique LERIQUE, M. Éric POLAERT, M. Pierre SEIGNEZ, M. Paul SAGNIEZ, M. Marc CARPENTIER, Mme Annie FAURE, Mme Laurence PRALAT, M. Jean-Marc LEMEITER, M. Guy BESIN, M. Jean-Claude MAHY

**Titulaires absents ayant donné pouvoir :** M. Teddy DRILA donne pouvoir à M. Michel DHANEUS, Mme Caroline MESSIEN donne pouvoir à M. Paul SAGNIEZ, M. Philippe PAYEN donne pouvoir à Mme Laurence PRALAT, Mme Marie-Pierre WOZNIAC donne pouvoir à M. Gilbert GERNET, Mme France LECOCQ donne pouvoir à M. Jean-Marc LEMEITER

**Titulaires absents :** M. Henri SOUMILLON, M. Marc GUILLEZ, M. Jean-Michel LEFEBVRE, Mme Marie-Noëlle LOC'H

**Secrétaire de séance :** M. Julien PLICHON

**DELIBERATION 2018.28 : PORTANT APPROBATION DE LA DECISION DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC D'ATTRIBUTION DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DES REPAS A DOMICILE ET FIXANT LA COMPENSATION D'OBLIGATION DE SERVICE PUBLIC**

**Attribution de la délégation de service public des repas à domicile**

Suite à la délibération 2015.70 ayant approuvé le lancement d'une procédure de délégation de service public (DSP) pour le service des repas à domicile, la CDSP a reçu, puis examiné deux candidatures et offres (ACCES et l'EHPAD « Les Jardins d'Iroise de Villereau ») le 16 janvier 2017.

Suite à l'analyse des offres, ACCES a obtenu 91 points, quant à l'EHPAD « Les Jardins d'Iroise de Villereau » il a eu la note 54. Le rapport d'analyse des offres vous a été transmis le 22 janvier 2018.

Le 16 janvier 2018, la CDSP a attribué, à l'unanimité, la délégation de service public à ACCES.

**Compensation d'obligation de service public**

Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2016, le coût d'un repas livré par ACCES était de 6,87 € TTC. L'association facturait les repas aux usagers 6,15 € TTC. La différence était compensée par une compensation d'obligation de service public de 0,72 €. La nouvelle proposition d'ACCES augmente le prix du repas à 7,14 € TTC.

Après analyse de l'avis de la Commission de Délégation Service Public, le bureau communautaire propose que le tarif des usagers soit révisé de 6,15€ TTC à 6,42 € TTC à partir du 1<sup>er</sup> mai 2018 de façon à ce qu'ils prennent en charge la totalité de l'augmentation du tarif.

La compensation d'obligation du service public lors du mois d'avril 2018 sera de 0,99 € par repas, soit un coût à l'utilisateur de 6,15 € TTC.

À partir du 1<sup>er</sup> mai 2018, les usagers verseront 6,42 € TTC par repas et la CCPS versera 0,72€ par repas au titre de la compensation d'obligation de service public.

**Durée de la délégation de service public**

Compte tenu de la réforme de la commande publique, de la jurisprudence et des projets de la Communauté de Communes du Pays Solesmois en matière de restauration collective, la délégation de service public est conclue à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018 pour une durée d'un an. La convention pourra être prolongée trois fois expressément en fonction de l'avancée du projet de restauration collective intercommunal.

*Vu les articles L1411-1 et suivants du code général des collectivités territoriales ;*

*Vu l'avis favorable du comité technique paritaire du 5 décembre 2017 ;*

*Vu les rapports et les procès-verbaux de la Commission de Délégation de Service Public en date du 16 janvier 2018 en annexe ;*

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :**

- **d'approuver le choix de la Commission de Délégation de Service Public en attribuant la délégation de service public, pour la gestion du service de livraison à domicile de repas pour les personnes âgées de 60 ans et plus et toute personne présentant une déficience physique même temporaire sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays Solesmois, à l'Association Association pour la Création et la Coordination d'Équipements médico-Sociaux (ACCES), située au Lieu-dit Abbaye des Guillemins à WALINCOURT-SELVIGNY (59127) à compter du 1er avril 2018 pour une durée d'un an avec possibilité de prolongation expresse en fonction de l'avancée du projet de restauration collective intercommunal ;**
- **de fixer à 0,99 € par repas la compensation d'obligation de service public pour le mois d'avril 2018 ;**
- **de fixer à 0,72 € par repas la compensation d'obligation de service public à partir du 1<sup>er</sup> mai 2018.**

Certifié exécutoire par Nous, Président de la Communauté  
de Communes du Pays Solesmois  
Compte tenu de la transmission en Sous-préfecture  
et de la publication le 29/03/18

**Le Président,**



**Georges FLAMENGT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS**  
**Séance du 28 mars 2018 à 19H – HOTEL DE VILLE DE SOLESMES**

*Convocation du 20 mars 2018*

*Membres en exercice : 35*

**Présidence : Monsieur Georges FLAMENGT**

**Titulaires présents :** M. Denis SEMAILLE, M. Yvan BRUNIAU, M. Patrick TEINTE, M. Didier ESCARTIN, Mme Evelyne LAMAND, M. Julien PLICHON, Mme Sylviane MAROUZE, M. Michel DHANEUS, M. Georges FLAMENGT, Mme Jocelyne LANZOTTI, M. Gilbert GERNET, M. Bertrand MER, M. Frédéric PONTOIS, M. André COUSIN, Mme Odile DUWEZ, M. Grégory GODFROY, Mme Véronique LERIQUE, M. Éric POLAERT, M. Pierre SEIGNEZ, M. Paul SAGNIEZ, M. Marc CARPENTIER, Mme Annie FAURE, Mme Laurence PRALAT, M. Jean-Marc LEMEITER, M. Guy BESIN, M. Jean-Claude MAHY

**Titulaires absents ayant donné pouvoir :** M. Teddy DRILA donne pouvoir à M. Michel DHANEUS, Mme Caroline MESSIEN donne pouvoir à M. Paul SAGNIEZ, M. Philippe PAYEN donne pouvoir à Mme Laurence PRALAT, Mme Marie-Pierre WOZNIAC donne pouvoir à M. Gilbert GERNET, Mme France LECOCCQ donne pouvoir à M. Jean-Marc LEMEITER

**Titulaires absents :** M. Henri SOUMILLON, M. Marc GUILLEZ, M. Jean-Michel LEFEBVRE, Mme Marie-Noëlle LOC'H

**Secrétaire de séance :** M. Julien PLICHON

## **DELIBERATION 2018.29**

### **VALIDANT LA CANDIDATURE CONJOINTE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE CAMBRAI ET DES COMMUNAUTES DE COMMUNES DU CAUDRESIS-CATESIS ET DU PAYS SOLESMOIS A L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET POUR CREER DES ESPACES DE RAYONNEMENT TOURISTIQUE DE LA REGION DES HAUTS-DE-FRANCE**

#### **Préambule :**

Considérant la nécessité de renforcer et de structurer les filières de la politique touristique de l'arrondissement de Cambrai, les intercommunalités de Cambrai, du Caudrésis-Catésis et du Pays Solesmois ont validé fin 2017 l'ambition de développer une stratégie partagée de la destination touristique du Cambrésis coordonnée par l'Office du Tourisme du Cambrésis. Celle-ci, par une mise en convergence de leurs actions, vise à faire du tourisme un véritable levier de développement économique et vecteur d'attractivité. Les dynamiques et organisations territoriales nécessitent ainsi d'être adaptées afin de répondre au mieux aux attentes et besoins des visiteurs, et d'être complétées par un marketing territorial capable de renforcer l'attractivité et le rayonnement touristique.

Le Conseil Régional a lancé un appel à manifestation d'intérêt relatif au déploiement de contrat de rayonnement touristique prioritairement axé sur le marketing territorial. Afin de se positionner, les acteurs du Cambrésis ont constitué un groupe de travail (EPCI et Office du tourisme) pour construire une candidature commune. La candidature doit exprimer l'ambition recherchée en matière de compétitivité touristique et de différenciation de son positionnement afin d'accroître sa lisibilité, sa visibilité et son attractivité globale.

L'aide de la Région apportera un support méthodologique, technique et financier (apporté à parité avec le porteur du projet - dans la limite de 100.000 euros) et pourra faire levier sur les financements locaux et favoriser la mobilisation d'autres partenaires institutionnels publics (Caisse des Dépôts et Consignations, Union Européenne) et privés dans la mise en œuvre du programme. Il est précisé que lors de la sélection des candidatures, la Région sera attentive à la construction d'un espace de rayonnement clair et défini, dimensionné et organisé à la hauteur et en correspondance au projet territorial, à la cohérence du projet avec les documents locaux (SCOT, SRADDET, etc.), au développement d'expériences emblématiques et innovantes, à vivre en adéquation avec les visions et attentes des visiteurs et enfin, à la dimension économique et ses impacts en matière d'emploi.

Suite aux différents échanges et au regard des composantes du Cambrésis, la valorisation des sous-sols a été retenue comme thématique de référence à cette future destination. Éléments variés, dispersés sur l'ensemble des trois territoires communautaires, souvent méconnus du public, ils constituent un patrimoine unique et démarquant, prenant la forme de souterrains-refuges, de carrières, de vestiges de fortifications, d'ouvrages civils, des guerres, de du patrimoine industriel, d'aqueducs, ou encore de caves.

En préfigurant le futur espace de rayonnement touristique, la candidature du Cambrésis portera ainsi sur une mission pré-opérationnelle, comportant :

- Un recensement complet et détaillé, traduit cartographiquement, des éléments patrimoniaux liés à la thématique des sous-sols, permettant de distinguer les sites prioritaires et secondaires ;

- Une analyse juridique de chaque site, portant sur les réglementations en vigueur et la domanialité,
- Une étude de marketing territorial, menée à l'échelle du Cambrésis,
- Une étude technique des sites identifiés préalablement (définition au stade de l'avant-projet), avec, *a minima*, un site par territoire intercommunal.

Mené à l'échelle de l'arrondissement de Cambrai et fort de la présence de l'Office du Tourisme du Cambrésis, coordonnant depuis plusieurs années les actions touristiques et assurant l'interface entre les sphères privées et publiques, il est proposé que le portage du projet lui soit confié.

*Vu les délibérations de la Communauté d'Agglomération de Cambrai du 28 septembre 2017, de la Communauté de Communes du Caudrésis-Catésis du 5 octobre 2017 et de la Communauté de Communes du Pays Solesmois du 8 novembre 2017 décidant de candidater conjointement à l'appel à manifestation d'intérêt pour créer des Espaces de Rayonnement Touristique contribuant à l'Attractivité de la Région des Hauts-de-France,*

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :**

- **de valider le dossier de candidature conjoint avec la Communauté d'Agglomération de Cambrai, la Communauté de Communes du Caudrésis-Catésis et son dépôt**
- **de valider le portage du projet relatif à la structuration de la filière sur les sous-sols (étude sur le recensement / les modalités techniques et juridiques / la mission marketing en découlant sur les principaux sites) par l'Office du Tourisme du Cambrésis ;**
- **d'autoriser le président à signer tout document y afférent.**

Certifié exécutoire par Nous, Président de la Communauté  
de Communes du Pays Solesmois  
Compte tenu de la transmission en Sous-préfecture  
et de la publication le 10/04/18

**Le Président,**



**Georges FLAMENGT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS  
Séance du 28 mars 2018 à 19H – HOTEL DE VILLE DE SOLESMES**

*Convocation du 20 mars 2018*

*Membres en exercice : 35*

**Présidence : Monsieur Georges FLAMENGT**

**Titulaires présents :** M. Denis SEMAILLE, M. Yvan BRUNIAU, M. Patrick TEINTE, M. Didier ESCARTIN, Mme Evelyne LAMAND, M. Julien PLICHON, Mme Sylviane MAROUZE, M. Michel DHANEUS, M. Georges FLAMENGT, Mme Jocelyne LANZOTTI, M. Gilbert GERNET, M. Bertrand MER, M. Frédéric PONTOIS, M. André COUSIN, Mme Odile DUWEZ, M. Grégory GODFROY, Mme Véronique LERIQUE, M. Éric POLAERT, M. Pierre SEIGNEZ, M. Paul SAGNIEZ, M. Marc CARPENTIER, Mme Annie FAURE, Mme Laurence PRALAT, M. Jean-Marc LEMEITER, M. Guy BESIN, M. Jean-Claude MAHY

**Titulaires absents ayant donné pouvoir :** M. Teddy DRILA donne pouvoir à M. Michel DHANEUS, Mme Caroline MESSIEN donne pouvoir à M. Paul SAGNIEZ, M. Philippe PAYEN donne pouvoir à Mme Laurence PRALAT, Mme Marie-Pierre WOZNIAC donne pouvoir à M. Gilbert GERNET, Mme France LECOCCQ donne pouvoir à M. Jean-Marc LEMEITER

**Titulaires absents :** M. Henri SOUMILLON, M. Marc GUILLEZ, M. Jean-Michel LEFEBVRE, Mme Marie-Noëlle LOC'H

**Secrétaire de séance :** M. Julien PLICHON

**DELIBERATION 2018.30**

**PORTANT ABROGATION DES DELIBERATIONS 2017.62 ET 2017.109 ET NOMINATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS (CCPS) AU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE LA SELLE**

**Préambule :**

Par arrêté préfectoral du 16 mars 2018, les services de l'État ont approuvé l'adhésion du Syndicat Mixte pour l'Aménagement de l'Écaillon et de ses Affluents (SMAEA) au Syndicat Mixte du Bassin de la Selle (SMBS).

Jusqu'alors le SMBS s'étendait pour la CCPS sur les communes de Saulzoir, Montrécourt, Haussy, Saint-Python et Solesmes. La CCPS était représentée au SMBS :

- Pour Haussy, par Mme Evelyne LAMAND, suppléée par M. Henri BUISSET ;
- Pour Montrécourt, par M. Marc GUILLEZ, suppléé par M. Albert DEVIGNE ;
- Pour Saulzoir, par M. Elie MONIER, suppléé par M. Gilbert XHAUFLAIR ;
- Pour Saint-Python, par M. Georges FLAMENGT, suppléé par M. Gérard POIRETTE ;
- Pour Solesmes, par M. Fernand KIK, suppléé par Mme Marie-Andrée COVIN.

Par l'adhésion du SMAEA, le SMBS est élargi aux communes de Sommaing-sur-Écaillon, Vendegies-sur-Écaillon, Bermerain et Saint-Martin-sur-Écaillons. La CCPS était représentée au SMAEA par :

- M. Marc CARPENTIER ;
- M. Philippe PAYEN ;
- M. Yvan BRUNIAU ;
- M. Michel DHANEUS ;
- M. Teddy DRILA ;
- M. Didier ESCARTIN ;
- M. Jean-Marc LEMEITER ;
- M. Georges FLAMENGT.

L'adhésion du SMAEA au SMBS impose la désignation d'un titulaire et de son suppléant par commune inscrite dans le nouveau périmètre du SMBS et défini par arrêté préfectoral, à savoir les communes de Bermerain, Haussy, Montrécourt, Saint-Martin-sur-Écaillon, Saint-Python, Saulzoir, Solesmes, Sommaing-sur-Écaillon et Vendegies-sur-Écaillon.

Vu l'arrêté préfectoral portant adhésion du Syndicat Mixte pour l'Aménagement de l'Écaillon et de ses Affluents au Syndicat Mixte du Bassin de la Selle approuvé le 16 mars 2018 ;

Vu les Statuts du Syndicat Mixte du Bassin de la Selle, dont l'article 8 et les points 8.2, 3 et 4 ;

Considérant que les Statuts du Syndicat Mixte du Bassin de la Selle prévoient que les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre soient représentés par autant de délégués titulaires et suppléants – soit conseillers communautaires, soit conseillers municipaux – que de communes concernées par l'adhésion au Syndicat Mixte du Bassin de la Selle, soit neuf communes pour la Communauté de Communes du Pays Solesmois ;

Considérant que la participation de la Communauté de Communes du Pays Solesmois excède 20.000 euros et qu'elle dispose d'un délégué supplémentaire ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :**

**- de maintenir les délégués actuels au Syndicat Mixte du Bassin de la Selle pour les communes concernées par l'adhésion, à savoir :**

- Pour Haussy, Mme Evelyne LAMAND, suppléée par M. Henri BUISSET ;
- Pour Montrécourt, M. Marc GUILLEZ, suppléé par M. Albert DEVIGNE ;
- Pour Saulzoir, Elie MONIER, suppléé par M. Gilbert XHAUFLAIR ;
- Pour Saint-Python, Georges FLAMENGT, suppléé par M. Gérard POIRETTE ;
- Pour Solesmes, par Fernand KIK, suppléé par Mme Marie-Andrée COVIN ;

**- de nommer, pour les communes concernées par l'adhésion du Syndicat Mixte pour l'Aménagement de l'Écaillon et de ses Affluents au Syndicat Mixte du Bassin de la Selle, les délégués titulaires et suppléants suivants :**

- Pour Bermerain, M. Yvan BRUNIAU suppléé par M. Patrick TEINTE ;
- Pour Saint-Martin-sur-Écaillon, M. Michel DHANEUS suppléé par M. Jackie DURUT ;
- Pour Sommaing-sur-Écaillon, M. Marc CARPENTIER suppléé par M. Roland SALENGRO ;
- Pour Vendegies-sur-Écaillon, M. Philippe PAYEN suppléé par M. Cédric DERET

**- de nommer en tant que délégué supplémentaire, M. Didier ESCARTIN, et son suppléant, M. Teddy DRILA, au titre de la participation de la Communauté de Communes du Pays Solesmois excédant 20.000 euros.**

Certifié exécutoire par Nous, Président de la Communauté  
de Communes du Pays Solesmois  
Compte tenu de la transmission en Sous-préfecture  
et de la publication le 10/04/18

Le Président,



Georges FLAMENGT